

# PHILANTHROPIE D'ENTREPRISES: MESURES D'IMPACTS ET CONTROVERSE

*L'évaluation des performances des fondations,  
fonds de dotation et mécénats d'entreprises et  
la mesure de leurs contributions aux politiques  
RSE de leurs entreprises de tutelle.*

RAPPORT 2023 :  
notation  
des fondations  
d'entreprises



## Avant-propos

Le présent document a été élaboré à partir des informations disponibles, publiques et vérifiables concernant 154 politiques philanthropiques d'entreprises. Ce panel est constitué des fondations, fonds de dotation et politiques de mécénat des entreprises du SBF 120 cotées sur la place de Paris à date de décembre 2022 et des fondations de 34 autres entreprises des secteurs privé, public et mutualiste.

L'objectif de l'étude est d'approfondir et d'affiner la compréhension des politiques philanthropiques qui sont menées, en dépassant la seule appréciation des montants budgétaires que les entreprises allouent à leurs œuvres d'intérêt général. Les éléments de controverses qui ont été relevés et les mesures d'impacts des projets permettent d'identifier les ressorts de la réputation dont bénéficie les entreprises engagées dans une démarche philanthropique.

L'indice FEPIX note (1) le niveau de performance acquis des actions philanthropiques engagées et (2) le niveau de contribution de ces mêmes actions à la politique RSE de l'entreprise de tutelle.

Les montants engagés par les entreprises dans leurs actions philanthropiques, au travers de leurs fondations ou de leurs politiques de mécénat, représentent, en France, plusieurs centaines de millions d'euros. Les bénéfiques pour les entreprises concernées sont de trois ordres :

- un avantage fiscal qui peut s'élever jusqu'à 60% du montant payé au titre de l'Impôt sur les Sociétés,
- un capital immatériel externe acquis du fait de l'amélioration de l'image et de la réputation de l'entreprise,
- un capital immatériel interne acquis du fait de l'effet mobilisateur que suscitent les projets philanthropiques auprès des salariés.

Pour ces raisons, il est utile et nécessaire de mesurer la qualité et la pertinence des missions menées par les entreprises dans ce domaine. L'intention ici relève d'une logique de parties prenantes. Ce qui est soustrait ou opposé à certaines parties prenantes de l'entreprise (espace public du fait de l'intérêt fiscal et réputation) doit trouver une correspondance équivalente auprès des parties prenantes bénéficiaires (subventionnement, soutien et assistance).

Il est nécessaire de veiller à ce que l'allocation des moyens mis à disposition des politiques philanthropiques soit faite avec transparence et responsabilité. Le capital image que fournit une fondation ou une politique de mécénat à son entreprise de « tutelle » induit des obligations et le respect de certains principes de fonctionnement par l'une et l'autre de ces entités.

# Table des matières

|             |   |         |
|-------------|---|---------|
| <b>I-</b>   | <b>Démarche et méthode</b>  |         |
| 1.1         | Principes méthodologiques .....   | page 04 |
| 1.2         | Quatre principes de gestion responsables .....  | page 05 |
| 1.3         | 14 critères et 112 indicateurs pour l'évaluation .....                                  | page 06 |
| <b>II-</b>  | <b>Analyse macro-économique et enseignements</b>  |         |
| 2.1         | L'univers de l'analyse .....  | page 10 |
| 2.2         | L'évaluation et le classement des fondations .....                                      | page 11 |
| 2.3         | Les enseignements de l'analyse .....  | page 16 |
|             | a- Un formalisme et une structuration croissants  |         |
|             | b- Une mesure d'impacts pour prévenir les risques de controverses                       |         |
|             | c- Une contribution accrue de la fondation à l'image de son entreprise de tutelle       |         |
| 2.4         | Une typologie de controverses .....   | page 20 |
|             | a- La simultagnosie : première controverse soulevée                                     |         |
|             | b- Le contrôle : revendiqué par l'ensemble des parties prenantes                        |         |
|             | c- Le carbone : l'émergence d'une attente en termes d'empreinte environnementale        |         |
|             | d- L'efficacité des projets : une attente constante et récurrente des parties prenantes |         |
|             | e- Le calcul du taux d'exposition à la controverse                                      |         |
| 2.5         | Les contributions à l'image de l'entreprise .....                                       | page 34 |
| <b>III-</b> | <b>Analyse et positionnement de votre fondation</b>                                     |         |
| 3.1         | L'analyse des performances de votre fondation .....                                     | page 38 |
| 3.2         | Le positionnement relatif de votre fondation .....                                      | page 42 |
| 3.3         | La notation de votre fondation .....  | page 46 |
| 3.4         | La communication FEPIX .....  | page 48 |
| 3.5         | Les perspectives et la vision .....   | page 49 |

# Démarche et méthode

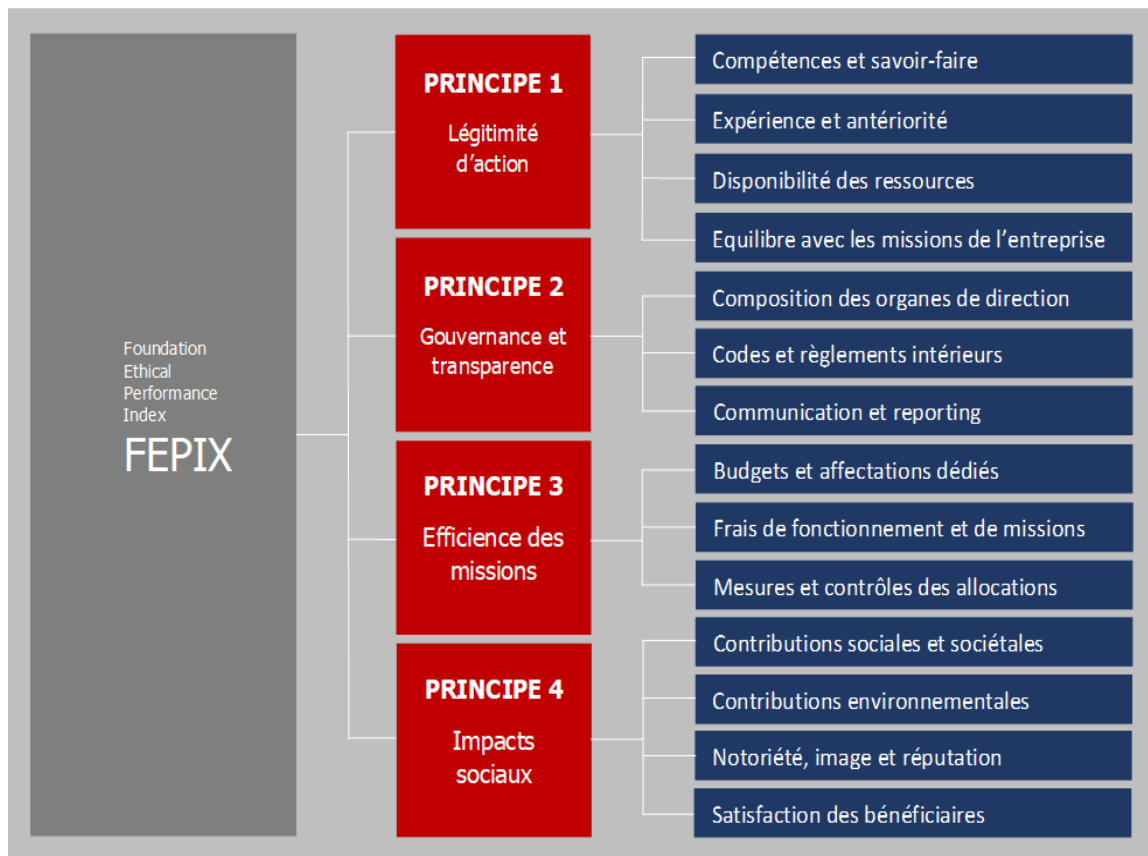
## Principes méthodologiques

L'Indice de Performance Ethique des Fondations 2023 (FEPIX) mesure l'utilité sociale des missions selon des critères d'analyse (14) et une série d'indicateurs détaillés (112), classés selon quatre principes de gestion responsables.

FEPIX évalue (1) la légitimité de la fondation, ou de l'entreprise dans le cadre d'une politique de mécénat, d'agir selon les missions qu'elles se sont assignées, (2) la qualité de la gouvernance de l'entité concernée et la transparence de son mode de fonctionnement, (3) l'efficacité des actions menées et de leurs objectifs et (4) les impacts sociaux et environnementaux des politiques adoptées et des projets déployés.

L'articulation de ces quatre principes de gestion responsables s'inscrit dans un processus de performance. La légitimité d'action libère les forces vives de l'entreprise qui viennent s'exercer dans une gouvernance transparente. Cette saine gouvernance favorise l'efficacité et l'efficacité des projets dont les impacts pour les bénéficiaires se trouvent positivement renforcés.

**Tableau : cadre de l'analyse méthodologique**



FEPIX © - méthodologie d'analyse ESG Score

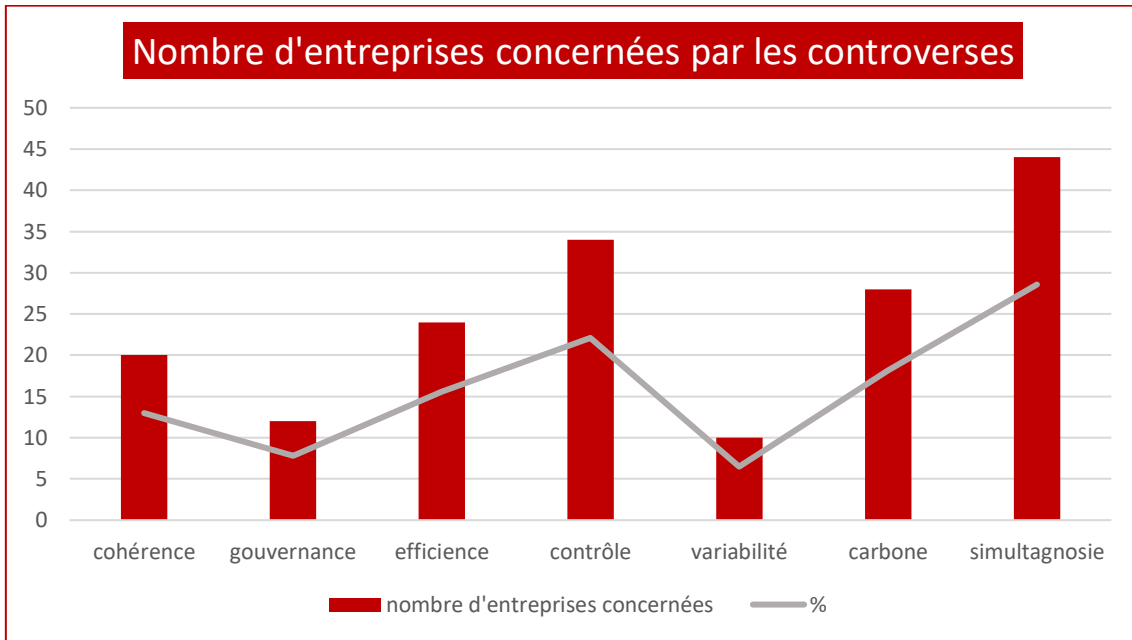
## Typologie de controverses

Dans un contexte socio-économique complexe où une multiplicité de parties prenantes interagit, les arbitrages des fondations peuvent mener à quelques contradictions. L'analyse identifie 7 catégories de risques opposables aux politiques philanthropiques menées. Ces 7 catégories de risques sont autant d'éléments de controverses, potentiels ou avérés, que les entreprises ont à considérer. Un élément de controverse apparaît dès lors qu'une contradiction ou une dissonance d'intention existe dans la gestion de l'organisation.

**Tableau : 7 controverses opposables aux fondations**

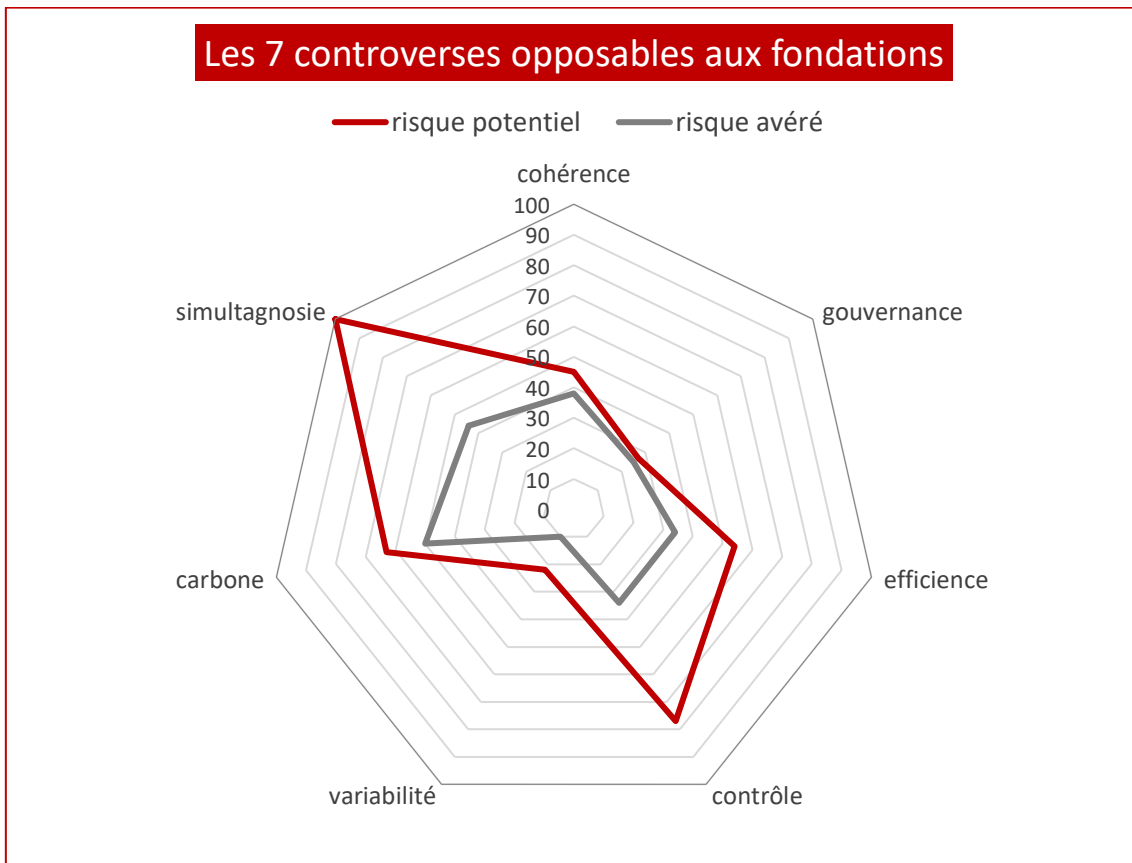
|   |   |
|---|---|
| 1 | <b>COHERENCE</b> : un décalage trop grand entre l'objet de la fondation et l'objet de l'entreprise quand ce dernier est classé dans les secteurs à risques sociétaux (alcool, tabac, ...).                    |
| 2 | <b>GOVERNANCE</b> : une gouvernance en deçà des standards de référence concernant la transparence de l'information, la composition des comités, le reporting et le contrôle.                                  |
| 3 | <b>EFFICIENCE</b> : une efficacité insuffisante des actions menées par la fondation du fait d'un poids trop important des frais de structure et de fonctionnement.  |
| 4 | <b>CONTRÔLE</b> : une absence de contrôle des impacts des projets de la fondation auprès de ses associations partenaires et des bénéficiaires de ses missions philanthropiques.                               |
| 5 | <b>VARIABILITE</b> : une variabilité trop importante des allocations de budgets annuels entraînant une incertitude des projets engagés et une pérennité des actions fragilisée.                               |
| 6 | <b>CARBONE</b> : une absence de critères mesurant l'empreinte carbone des projets dans les documents de gestion de la fondation et des politiques philanthropiques.   |
| 7 | <b>SIMULTAGNOSIE</b> : le syndrome de " <i>l'arbre qui cache la forêt</i> " dès lors que les projets menés au sein de la fondation masquent les insuffisances de l'entreprise sur les thématiques identiques. |

## Graphique : nombre d'apparitions des controverses par type



Etude FEPIX 2023 © - méthodologie d'analyse ESG Score

## Graphique : la cartographie des controverses



Etude FEPIX 2023 © - méthodologie d'analyse ESG Score